

Le 6 mai 2024

Tadoussac

Ce document présenté devant le bureau d'audiences publiques sur l'environnement (Bape) dans le but de vous signifier mon inquiétude et aussi ressenti par d'autres personnes de la communauté au sujet de la responsabilité d'un barrage situé sur la rivière Moulin a Baude.

(No X0003103) fiche technique.

Lors de la rencontre antérieur aux audiences publiques, le ministère nous font part que la gestion des barrages n'est pas de leurs responsabilité. Pourtant sur le territoire de Tadoussac deux barrages soit fiche technique (X0003106-X0003105) sont déjà sous leurs responsabilité. Ces deux barrages sont situés sur le lac de l'Anse a l'eau.

Le barrage du Moulin a Baude à 80 ans est dans un état qui laisse présagé une intervention majeure dans un avenir assez rapproché.

Je me pose de sérieuses questions sur la façon qu'une intervention de la municipalité peut ce faire sans une mise en place de servitude et d'une zone en périphérie qui pourra donné un espace pour qu'il soit rénové ou pour démolir cette structure. Les intervention plus mineures sont déjà difficiles dû au fait de la topographie du terrain. (Voir le représentant municipal)

Le ministère doit négocier avec la municipalité pour que cette structure soit accessible pour toutes intervention mineure ou majeure. Une zone d'intervention et une procédure pour un accès doit être négocié. Présentement cette structure sera situé dans la zone de préservation intensive selon la proposition de zonage du projet (carte 4 dans le projet présenté). Cette structure va être enclavé ce qui est contraire a une gestion sécuritaire et responsable, selon le code civil l'article 990 ,997,998,999,1000,1001 .La solution qui me semble être la plus approprié dans les circonstances est l'acquisition de ce barrage par le ministère de l'environnement de la lutte contre les changements climatique, de la faune et des parcs.

Guy Therrien
Tadoussac